

Adopté par le Conseil National - Session du 3 octobre 2024

Document de référence en MEDECINE LEGALE ET EXPERTISES MEDICALES à l'usage des commissions de qualification

Ce texte est établi à partir du référentiel métier et compétence du DES de médecine légale et expertises médicales, réalisé par un groupe de membres de la Société Française de Médecine Légale et Expertises Médicales et du Collège National des Enseignants en Médecine Légale en janvier 2024.

La spécialité Médecine Légale et Expertises Médicales est une spécialité individualisée récemment dans sa formation initiale mais qui est l'aboutissement d'une évolution pendant les 30 dernières années dans le domaine de son organisation et dans ses pratiques.

La spécialité regroupe aujourd'hui des professionnels dont le parcours académique est varié permettant des profils adaptés à chaque médecin, socle de l'attractivité de la spécialité.

Des seuils d'activité des différentes facettes de la spécialité sont exigibles pour les praticiens.

Pré requis pour obtention de la qualification en Médecine légale et expertises médicales en France

- Être titulaire d'un diplôme de la spécialité relevant de la maquette du DES de Médecine Légale et Expertises Médicales sur le plan théorique et pratique : DESC Médecine Légale, capacité de Médecine Légale, FST expertise médicale, DU ou DIU en lien avec la spécialité notamment dans les domaines du dommage corporel ou de l'expertise médicale ...
- En fonction de l'ancienneté du diplôme le candidat devra apporter la preuve, d'un suivi de FMC/DPC

- Avoir une activité professionnelle principale dans un des champs de la médecine légale et expertises médicales, démontrant une maîtrise des compétences fondamentales du référentiel métier (Société Française de Médecine Légale et Expertises Médicales et Collège National des Enseignants en Médecine Légale).

Il est rappelé aux candidats que ce référentiel n'est qu'une trame indicative et que la commission est, seul juge pour accorder ou non la qualification.